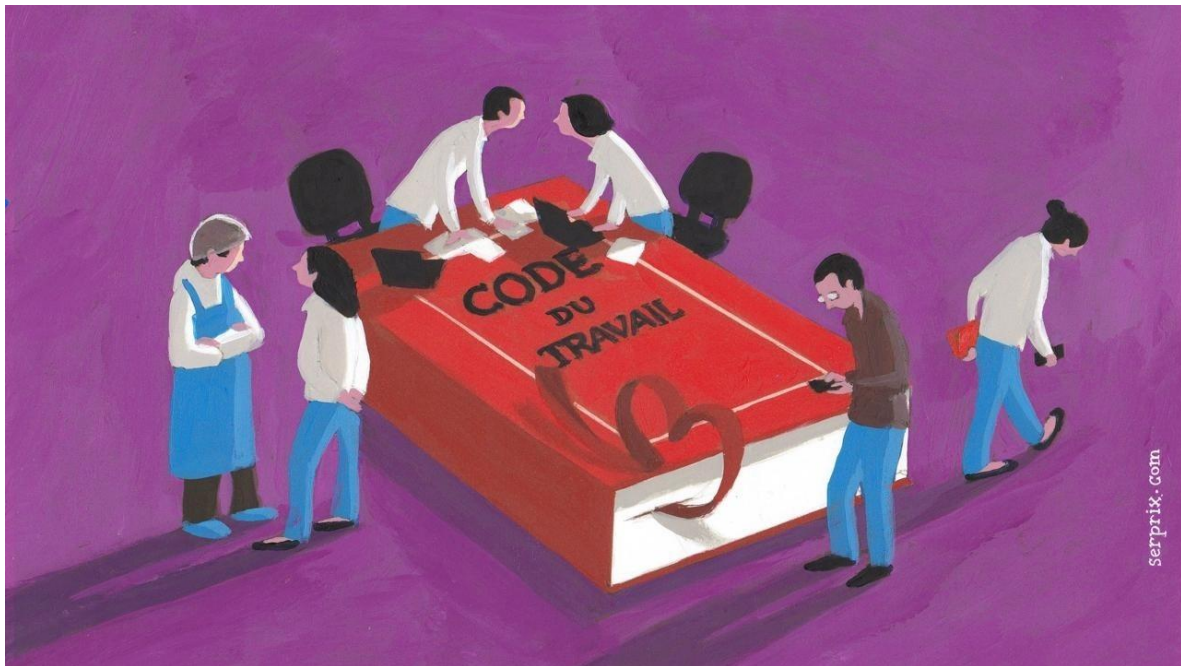


<https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/vie-de-bureau/entretien-vivre-une-histoire-d-amour-au-travail-mefiance-mefiance-mefiance-654065dc-114b-11ec-b41b-5a71844b338c>

ENTRETIEN. Vivre une histoire d'amour au travail : « Méfiance, méfiance, méfiance ! »



Pour Noémie Le Menn, il faut rester un maximum discret quand on a une relation avec un ou une collègue. Sylvie Serprix pour Ouest-France

Relations d'une vie ou histoires éphémères, le lieu de travail est propice aux rencontres. En France, contrairement aux États-Unis, rien n'interdit de se mettre en couple avec un collègue. Mais attention aux conséquences, met en garde la psychologue du travail **Noémie Le Menn**.

Souçons de favoritisme, réflexions sexistes, réputation ternie : pour **Noémie Le Menn**, psychologue du travail, coach et autrice de [Libérez-vous des réflexes sexistes au travail](#) (Dunod, 2018) le mot d'ordre en cas de relation au travail est « **méfiance, méfiance, méfiance** ». Sauf que l'on ne décide pas de tomber amoureux ou non... Peut-on travailler avec son compagnon ou sa compagne ? Éléments de décryptage.

Existe-t-il un cadre légal quant aux relations personnelles entre collègues ?

Juridiquement, non. Selon le droit du travail, la vie privée de chacun appartient à chacun. Donc on ne peut pas se faire licencier parce qu'on a une relation avec un ou une collègue s'il n'y a pas de harcèlement, que les deux personnes sont consentantes, adultes et qu'il n'y a pas de troubles avérés au travail, c'est-à-dire si ça n'empêche personne de travailler.

Aux États-Unis, la loi n'est pas la même : une entreprise peut vous faire signer un contrat de travail dans laquelle elle stipule que vous vous engagez à ne pas avoir de relation amoureuse avec l'un de vos collègues, sous peine d'être congédié. En France, si une entreprise le fait, ça ne vaut rien.

On ne peut pas utiliser ses outils professionnels pour envoyer des textos amoureux à un ou une collègue ou un ou une employée.

Vous évoquez le harcèlement, est-ce le même sujet ?

Parfois la frontière est mince. La difficulté des histoires d'amour au travail, c'est quand ça se passe mal. Une personne qui veut que ça se termine, l'autre non. Là il peut y avoir des comportements de [harcèlement](#) caractérisé. Au travail, on a le droit de demander à un collègue s'il veut aller boire un verre, on peut lui dire qu'il nous plaît, mais s'il dit non, lui redemander peut être qualifié de harcèlement. Même si vous avez eu une histoire avec celui-ci.

Mais c'est très compliqué... J'ai souvenir d'un cas, passé aux prud'hommes, d'un supérieur hiérarchique qui avait eu une relation de deux ans avec une salariée. Elle avait rompu avec lui, mais lui voulait continuer. Il avait insisté et insisté, à tel point qu'elle avait porté plainte pour harcèlement. Il avait été licencié mais le harcèlement avait été déqualifié parce que des témoins avaient pu dire qu'ils avaient eu une véritable histoire, qu'il n'y avait pas eu de pression de la part du manager. Sauf que son ex-compagne avait deux ans de SMS dans son téléphone et l'homme est resté licencié parce qu'il avait utilisé son téléphone professionnel à des fins détournées. On ne peut pas utiliser ses outils professionnels pour envoyer des textos amoureux à un ou une collègue ou un ou une employée.

Est-ce qu'on peut se montrer ouvertement amoureux sur son lieu de travail ?

Ce n'est pas interdit d'appeler son collègue « Mamour », mais c'est déplacé ! Même si l'entreprise ne peut pas l'interdire, la recommandation unanime des juristes et des psychologues du travail c'est la discrétion. Tant qu'on est au bureau, on se comporte en professionnels, on garde une distance. C'est aussi mieux pour sa réputation pour la suite...

C'est-à-dire ?

La réputation, c'est quelque chose qui peut vous suivre longtemps, même d'une entreprise à l'autre. Il faut la protéger. C'est un « bien » qui va donner de la valeur à votre profil et si elle est « cassée », non seulement c'est compliqué au travail mais cela peut aussi avoir des répercussions sur l'estime et la confiance en soi. C'est pour ça que mon premier réflexe en cas de relation entre collègues c'est : méfiance, méfiance, méfiance.

Mais tomber amoureux ne se décide pas...

Si quelque chose de fort se noue, c'est bien de tester, dans un maximum de discrétion, si l'histoire est solide ou non. Idéalement, il faudrait s'assurer que la relation est sérieuse pour s'engager, mais si on était capable de savoir ça, il n'y aurait ni divorce ni rupture... Et si elle l'est, mieux vaut en parler à son entreprise pour gérer les choses. Parfois, ça se passe nettement mieux quand c'est dit.

Car cela a un impact sur le travail ?

Bien sûr. L'état amoureux va favoriser la licence poétique, la créativité... mais pas tellement la concentration ! Il peut aussi y avoir des cas de conflit d'intérêts. Si une relation se noue entre une directrice commerciale et un directeur juridique, dans des entreprises où les informations ne doivent pas circuler, même si les gens vont se dire étanches, c'est compliqué, surtout si vous détenez une information importante pour la carrière de l'autre.

Dans ce cas, est-ce qu'un DRH ou un manager peut intervenir ?

En « off », oui. Si la situation est compliquée pour l'entreprise ou pour le couple, il peut proposer une mutation ou une aide à partir. Dans la mesure du possible, il vaut mieux ne pas tout mélanger. On connaît des histoires qui se terminent bien mais souvent, soit l'entreprise est grande et permet l'anonymat, soit l'un des membres du couple finit par la quitter.

Dans le cas d'une différence hiérarchique, est-ce source de tensions ou de soupçons de favoritisme au sein d'une équipe ?

Bien évidemment. J'ai souvenir du cas d'un homme qui était le manager de sa femme, ça générait beaucoup de problèmes, c'est allé jusqu'à des pneus crevés. Même si eux se tenaient bien au bureau, ça suscitait énormément de jalousie. Certains collègues peuvent projeter leurs frustrations et leur colère sur ces situations... C'est pour ça que l'on est bien obligé de faire un peu attention à soi, on en revient à la question de la réputation. Et c'est surtout vrai pour les femmes, ce sont elles qui risquent d'en pâtir le plus.

Dans beaucoup d'endroits, on en est encore à juger que quand un homme a des aventures, c'est une qualité de virilité, qu'il plaît beaucoup, et que c'est comme ça. Une femme n'aura pas la même image...

Quand on est deux passionnés par le même job, ça peut être très sympa de parler de sa passion tout le temps.

Ces soupçons de favoritisme, peuvent-ils être fondés ?

Bien sûr. Comment il ou elle pourrait ne pas avoir de préférence pour son compagnon ou sa compagne ? Il la connaît mieux, il est davantage apte à la mettre en succès et c'est son projet puisqu'il est amoureux. On peut faire la part des choses et cloisonner oui, mais dans certaines limites.

Et dans le couple, est-ce que l'on peut séparer les deux sphères ?

Quand on est deux passionnés par le même job, ça peut être très sympa de parler de sa passion tout le temps. Je ne suis pas sûre que ce soit absolument toxique, je crois qu'il faut se détendre sur cette obligation de parler du boulot pendant les heures de boulot et du reste le reste du temps. L'important c'est l'épanouissement, c'est ça, le vrai baromètre. Si ça me plaît de parler toute la soirée de sujets professionnels, ça ira très bien pour ma tête et mon corps et si mon conjoint a la même passion, alors on va passer une bonne soirée !

Ce qui pourrait gêner la survie du couple, c'est plutôt que chacun n'ait pas d'espaces de respiration en dehors de l'autre. Si vous le voyez toute la journée, toute la soirée, tout le week-end... même en étant très amoureux, au bout d'un moment, il y a un risque d'étouffement.

Mélissa BOUFIGI.